



Avenant litige menace

Par **vincentvincent**, le **20/04/2015** à **10:46**

Bonjour,

Je suis employé dans une société depuis décembre 2014 comme commercial ou j ai signé un CDD d une durée de 3 mois.

Arrivé a la date butoir du contrat j ai continué a travailler pour la dite société mais il y a quelques jours mon patron arrive devant moi avec un avenant a mon cdd antidaté d un mois et demi que j ai refusé de signer .

Je lui ai donc fait un recommandé en lui expliquant mon refus de signer cette avenant. Il a re tenter de me faire signer cet avenant après réception de mon recommandé sans résultat !!

Et depuis ce temps il es désagréable, me dis qu il va reprendre le véhicule de service et m obliger a venir la chercher tout les matins et la ramener tout les soirs !! a t il le droit !?

Je demande cela car je devrais faire la route tout les matins pour la récupérer mais malheureusement je n ai pas de véhicule personnel en tous cas en état de marche et la société et a 1h15 de route de chez moi et il me serait impossible d y aller.

Alors peut il ce servir de cela pour me licencier pour abandon de poste !? a t il le droit de me retirer le véhicule !?

Par **P.M.**, le **20/04/2015** à **12:07**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir ce qui était prévu au contrat initial pour le véhicule de service et les trajets domicile/travail...

Par **vincentvincent**, le **20/04/2015** à **12:23**

bonjour,

il est dit sur le contrat qu' il mette a disposition un véhicule utilitaire et que je m engage a ne l utiliser que pour les besoins du service et c est d ailleurs ce que je fais, je ne me sert pas du véhicule le week end.

mais aussi qu' il se réserve le droit de me le retirer pendant les périodes de suspension de contrat.

Par contre il ne parle pas du trajet domicile/ travail..

Par **P.M.**, le **20/04/2015** à **13:14**

Il faudrait arriver à prouver que le véhicule a toujours été prévu pour les trajets mais vous pourriez prendre les devants en envoyant une lettre recommandées avec AR à l'employeur en lui indiquant que vous ne comprenez pas pourquoi que sous prétexte que vous refusez de signer un CDD antidaté, il vous menace de vous retirer l'usage du véhicule de service pour vos trajets ce qui était le cas précédemment et vous empêcherait de continuer à vous rendre au travail...